



Vugelles, le 12 mai 2025

MUNICIPALITÉ
de
Vugelles-La Mothe

Séance du Conseil général du 11 juin 2025

Préavis n° 03/2025 – Comptes 2024

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'exercice comptable 2024 se termine avec une perte de CHF 63'087.75. Ce résultat est expliqué par la nouvelle péréquation, les dégâts survenus à la STEP ainsi que par le manque de revenu dans les comptes liés à la déchetterie, au réseau d'égouts et d'épuration ainsi qu'au service des eaux.

Comptes de fonctionnement selon les tâches

Pour une bonne compréhension des chiffres présentés, voici quelques informations supplémentaires :

11.3 Administration

11.301 Traitement personnel administratif : aucun changement pour l'année 2024, le budget a été sous-évalué.

11.318 Honoraires et prestations de services : l'ancienne version du site internet de la commune n'était plus adapté à la conception d'un site communal, notamment en ce qui concerne la gestion du contenu et les mises à jour. De plus, malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible d'obtenir les accès pour sa mise à jour. Face à cette situation, la décision a été prise de le fermer et de créer une toute nouvelle plateforme. Ce nouveau site a pour objectif de faciliter la diffusion des informations officielles et informatives auprès des citoyens et de permettre une gestion plus simple et réactive des contenus par la commune.

21.4 Impôt – Revenus

Ces chiffres sont basés sur la prévision ACI (Administration cantonale des impôts), nous avons à nouveau une belle surprise cette année sur les impôts.

22 Service financier

La péréquation est basée sur la prévision provenant du canton, nous n'avons aucune influence sur ce chiffre.

22.319 Correctif de valeurs sur c/c débiteurs : plusieurs factures ont été abandonnées en raison d'un acte de défaut de bien, conformément à la procédure légale en vigueur. Une tentative de récupération de ces créances est en cours pour l'année 2025.

32 Forêts

32.301 Traitement forêts : différentes coupes de bois et bostryches ont été effectués.

32.435 Vente de bois : à la suite de la coupe de bois, la majeure partie a été vendue (hors bostryche qui n'est pas vendable).

35 Bâtiments

351 Bâtiment communal

351.314 Entretien et réparation : tous les frais engagés pour la rénovation de l'appartement situé au rez-de-chaussée ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon le préavis 02/2024. Les travaux réalisés qui sont pris en compte dans les comptes de charge comprennent :

- La réfection de la conduite d'écoulement sous l'appartement rénové,
- L'achat de trois cylindres supplémentaires,
- L'isolation des tuyaux de chauffage au rez,
- Le dallage de la terrasse à l'arrière du bâtiment

Nous avons profité de la mobilisation des entreprises lors de la rénovation de l'appartement pour réaliser des travaux d'entretien non prévu au budget.

351.465 Remboursement de tiers : une participation de l'assurance pour le dégât des eaux a été obtenue.

352 Le Battoir

352.314 Entretien Battoir : la rénovation du plancher et le renforcement de la poutraison ont été réalisés.

44 Parcs et Cimetière

44.314 Entretien cimetière : des gravillons ont été ajoutés dans le cimetière.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Une fois de plus, les comptes affichent un déséquilibre. Nous rappelons qu'en vertu de la directive cantonale, il est obligatoire d'équilibrer ce poste budgétaire. Le préavis 01-2025 vise précisément à régulariser cette situation et permettra de rendre ce poste conforme aux exigences légales.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

Les comptes montrent à nouveau cette année qu'ils ne sont pas équilibrés, nous rappelons que selon la directive cantonale, il nous est imposé d'équilibrer le poste.

46.314 Entretien du réseau d'égout : suite à une inondation survenue sur le terrain situé derrière l'ancienne place de jeux, une inspection par caméra a été effectuée ainsi que la réparation de la conduite endommagée. Par ailleurs, un curage complet des canalisations a également été effectué dans le cadre de l'entretien régulier des installations.

51-52 Enseignement primaire et secondaire

L'augmentation concerne les frais d'entretien et d'exploitation liés à l'école provisoire de Champagne, tant sur le site de Derrière Ville que sur les autres établissements répartis dans la commune.

81 Service des eaux

Les comptes montrent encore une fois un déséquilibre. Conformément à la directive cantonale, il est obligatoire d'équilibrer ce poste. Le préavis 02/2025 a été élaboré afin de régulariser cette situation et permettre d'assurer l'équilibre des comptes.

810.311 Achat matériel : nous avons fait l'acquisition de nouveaux compteurs afin de remplacer ceux qui étaient devenus illisibles et ce, afin de garantir un relevé correct et conforme des consommations.

Résultat :

Total des charges : CHF 679'313.66
Total des revenus : CHF 616'225.91

Excédent de charges : CHF 63'087.75

Amortissements :

| | | |
|---|-----|-----------|
| Appartement rez Collège (sur 15 ans, fin 2027 - 9123.3511) | CHF | 5'995.00 |
| Appartement 2ème étage Collège (sur 20 ans, fin 2032 - 9123.3512) | CHF | 4'800.00 |
| Route, traversée de La Mothe (sur 16 ans, fin 2024 - 9141.143) | CHF | 1'000.00 |
| Ancienne laiterie, (sur 30 ans fin 2048 – 9123.350) | CHF | 1'275.00 |
| Extension réseau d'eau à La Mothe (sur 40 ans, fin 2050 - 9141.181) | CHF | 2'950.00 |
| Projet Global pour réseau d'eau (sur 60 ans, fin 2073 - 9141.281) | CHF | 11'600.00 |
| Projet Global route de Vugelles (sur 30 ans fin 2043 - 9141.243) | CHF | 10'400.00 |
| Plan directeur (sur 20 ans, fin 2031 - 9141.030) | CHF | 1'900.00 |
| Place de jeux (sur 25 ans, fin 2037 - 9141.244) | CHF | 1'720.00 |
| Réseau d'égouts, station de relevage (sur 9 ans, fin 2026 - 9141.046) | CHF | 1'500.00 |
| Centre sportif de Borné Nau (sur 10 ans, dès le 01.01.2020 – 9152) | CHF | 1'080.00 |
| Modification Eclairage public (sur 20 ans, dès le 01.01.2020– 9141.344) | CHF | 1'250.00 |
| Passerelle du Creux bleu (sur 10 ans, dès le 01.01.2020 - 9141.343) | CHF | 6'400.00 |

Total : CHF 51'870.00

Prélèvements sur fonds de réserve :

Prélèvement sur renouvellement et restauration des forêts (9281.1) CHF 878.00

Attribution au fond de réserve

Aucune attribution n'a été effectuée cette année.



En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal no° 03/2025
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : L'exercice 2024 présente les résultats suivants :

| | | |
|---------------------|-----|------------|
| Total des charges : | CHF | 679'313.66 |
| Total des revenus : | CHF | 616'225.91 |

| | | |
|------------------------------|------------|------------------|
| Excédent de charges : | CHF | 63'087.75 |
|------------------------------|------------|------------------|

=====

Article 2 : Le Conseil général donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2024 et à la Commission de gestion pour son travail.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 14 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

| | | |
|---|---|---|
| La Syndique |  | La Secrétaire |
|  MC Robba | |  C. Maurer |

Annexe : Comptes 2024